

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 26 AOUT 2011

Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.

Le Conseil régulièrement convoqué, s'est réuni en séance exceptionnelle le vendredi 26 août 2011 à dix-neuf heures trente, en mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGRAND Jean-Pierre, Maire.

Étaient présents : Messieurs LEGRAND – PIERRAIN – SEGURA – ALLOUC HE – BARRAULT – Madame DECHELLE, Mademoiselle CHAILLOT.

Absents excusés : Madame ADT-GUILBERT, Messieurs ANGLADE - FOURNIER

Pouvoir donné : Monsieur ANGLADE donne pouvoir à Monsieur BARRAULT.

Secrétaire de séance : Monsieur ALLOUCHE.

DELIBERATIONS :

2011-22 : Travaux de rénovation / réhabilitation de la Mairie – demande de subvention

TRAVAUX DE RENOVATION / REHABILITATION DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION

La petite Mairie du village constitue un élément important du patrimoine de la commune, par son architecture. Accolée à l'église du XVIIème siècle, elle nécessite une rénovation permettant de préserver cet ensemble.

Les travaux de réhabilitation – rénovation – isolation de la Mairie devaient précédemment faire l'objet d'un contrat rural. Compte tenu de la réforme des collectivités territoriales, l'incertitude du subventionnement de ce projet nous contraint de programmer des travaux en fonction de nos possibilités budgétaires. Des subventions éventuelles nous permettraient de réaliser ce projets en plusieurs étapes.

Pour mémoire, le secrétariat de la Mairie et le bureau du Maire ont dernièrement fait l'objet de travaux de rénovation (revêtements muraux, pose de parquet). Ces deux pièces sont séparées par la cage d'escalier qui mène à la salle du conseil à l'étage supérieur puis au grenier.

Compte tenu de la vétusté de cette cage d'escalier, des devis de peinture ont été établis. En outre, les fenêtres simple vitrage de la Mairie posent des problèmes d'étanchéité et d'isolation. D'autres devis ont donc été réalisés pour le remplacement de ces fenêtres. Ces travaux de rénovation sont estimés à environ 25 000 euros.

Le Conseil Municipal, représenté par Monsieur le Maire, sollicite une subvention exceptionnelle de l'Etat.

QUESTIONS DIVERSES

Prochain conseil municipal le vendredi 16 septembre 2011 à 20 heures

Le maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,